



**CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 06 JUILLET 2022 A 18 h 00**

❖ Actualisation, informations, discussions

1. POLE URBANISME & DEVELOPPEMENT DURABLE

- 1.1. Approbation du plan local d'urbanisme (PLU)
- 1.2. Abrogation de la taxe d'aménagement majorée sur le secteur Vienne Est
- 1.3. Abrogation de la taxe d'aménagement majorée sur le secteur « Les jardins »
- 1.4. Instauration d'une taxe d'aménagement majorée secteur « OAP du Bouillidou »
- 1.5. Instauration d'une taxe d'aménagement majorée secteur « Les jardins »
- 1.6. Instauration d'une taxe d'aménagement majorée secteur « OAP Saint-Andrieux »

AFFAIRES & QUESTIONS DIVERSES